

Paris, le 18 août 2011

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUES RELATIVES AUX ORGANISMES DE TITRISATION
DE LA ZONE EURO
DEUXIÈME TRIMESTRE 2011

Au deuxième trimestre 2011, les cessions nettes de prêts par les véhicules financiers ad hoc de la zone euro réalisant des opérations de titrisation (financial vehicle corporations) se sont élevées à 27 milliards d'euros. Sur la même période, les remboursements nets sur titres de créance effectués par ces entités ont représenté au total 49 milliards d'euros.

Sélection de postes du bilan des organismes de titrisation/véhicules financiers ad hoc

(montants en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données brutes ; encours en fin de trimestre, flux au cours du trimestre)

	2010			2011	
	T2	T3	T4	T1	T2
<u>Prêts titrisés détenus par les véhicules financiers ad hoc:</u>					
Encours	1 437	1 467	1 522	1 483	1 459
Flux ¹	-13	24	24	-36	-27
Variation annuelle en pourcentage	-	-	0,7	0,0	-0,9
<u>Émissions de titres de créance</u>					
Encours	1 961	1 947	1 970	1 887	1 845
Flux	-23	-10	24	-79	-49
Variation annuelle en pourcentage	-	-	-3,7	-4,5	-5,8

Source: BCE.

- 1 Les flux financiers sont définis comme l'acquisition nette d'actifs financiers ou l'accroissement net des engagements. Les flux prennent la valeur à laquelle les actifs sont acquis/cédés ou les

engagements sont émis, remboursés, liquidés ou échangés, ce qui inclut le remboursement du principal par les emprunteurs sur prêts titrisés ou aux détenteurs de titres de créance émis. Les variations des encours peuvent être liées aux flux, à la réévaluation des titres, aux annulations ou aux dépréciations des prêts et aux évolutions des taux de change.

Détention de prêts titrisés

L'encours de **prêts titrisés** – qui représentent l'essentiel des actifs des véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro – a diminué, s'inscrivant à 1 459 milliards d'euros au second trimestre 2011, après 1 483 milliards au trimestre précédent. Les flux nets sur prêts titrisés ont atteint -27 milliards d'euros au deuxième trimestre 2011. Les flux nets sur **prêts titrisés consentis par les institutions financières monétaires (IFM) de la zone euro** ont été de -23 milliards d'euros ce même trimestre.

S'agissant des **secteurs détenteurs des prêts consentis par les IFM de la zone euro**, les prêts titrisés accordés aux **ménages** se sont élevés à 785 milliards d'euros au deuxième trimestre 2011, les flux nets ressortant à -22 milliards d'euros. Ceux accordés aux **sociétés non financières** ont atteint 252 milliards d'euros, avec des flux nets de 0,5 milliard d'euros.

Détention de titres autres que des actions

Les **titres autres que des actions détenus** par les véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro ont représenté au total 232 milliards d'euros au deuxième trimestre 2011, les cessions nettes s'élevant à 9 milliards d'euros au cours du trimestre. La détention de titres autres que des actions **émis par d'autres véhicules financiers ad hoc de la zone euro** s'est établie à 35 milliards d'euros, ce qui indique des « retitrisations », c'est-à-dire que les titres de créance acquis par les véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro ont été émis par des véhicules de titrisation primaire et qu'ils peuvent servir de garantie à de nouvelles titrisations.

Émissions de titres de créance

S'agissant des engagements des véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro, l'émission de titres de créance est leur source de financement principale. L'encours des **titres de créance émis par les véhicules financiers ad hoc** a diminué, revenant à 1 845 milliards d'euros au deuxième trimestre 2011, après 1 887 milliards d'euros le trimestre précédent. Sur la même période, les flux ont donné lieu à 49 milliards d'euros de **remboursements nets**. (En ce qui concerne les autres variations des encours, c'est-à-dire autres que les remboursements nets, cf. la note 1 du tableau ci-dessus.) Le taux de croissance annuel des émissions de titres de créance, calculé à partir des flux, était de - 5,8 % au deuxième trimestre 2011, contre - 4,5 % au trimestre précédent.

Notes

- La titrisation est une opération par laquelle un actif ou un portefeuille homogène d'actifs, généralement constitué de prêts hypothécaires, de prêts à la consommation ou de prêts à des sociétés

non financières, est transféré du cédant (*originator*) (habituellement, un établissement de crédit) à un véhicule financier *ad hoc*. Ce dernier transforme ces actifs en titres négociables en émettant des titres de créance (offre au public ou placement privé), le principal et les intérêts étant servis grâce aux flux de trésorerie générés par l'actif ou le portefeuille d'actifs sous-jacents.

- Les dernières données relatives aux véhicules financiers *ad hoc* et aux opérations de titrisation des IFM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw/browseAdvancedFilter.do?node=9484194> et <http://sdw/browse.do?node=17051>). Des informations plus détaillées sur ces statistiques sont disponibles sur les pages « *Euro area financial vehicle corporations* » (Statistiques relatives aux véhicules financiers de la zone euro) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/fvc/html/index.en.html>) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Tableau 1. Actif et passif des véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro ¹⁾

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage, données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	NIVEAU EN FIN DE TRIMESTRE	FLUX TRIMESTRIELS			VARIATION ANNUELLE EN POURCENTAGE ²⁾		
	T2 2011	T4 2010	T1 2011	T2 2011	T4 2010	T1 2011	T2 2011
Actif							
Dépôts et créances correspondant à des prêts ³⁾	337	24	-23	-12	-2,8	-2,6	-6,4
Prêts titrisés	1 459	24	-36	-27	0,7	0,0	-0,9
Émis par les IFM de la zone euro	1 174	30	-44	-23	2,2	0,7	-0,2
Conservés au bilan des IFM ⁴⁾	581	-	-	-	-	-	-
Par secteur emprunteur							
Ménages de la zone euro	785	16	-52	-22	-1,5	-4,5	-5,8
Sociétés non financières de la zone euro	252	14	3	0	7,6	6,6	8,6
Autres résidents de la zone euro	43	-2	0	3	-12,4	-8,1	-1,1
Non-résidents de la zone euro	94	1	5	-4	48,0	55,4	41,1
Émis par les administrations publiques de la zone euro	5	0	0	0	-13,9	-13,2	-13,4
Émis par les autres intermédiaires financiers et les sociétés d'assurance et fonds de pension de la zone euro	136	-5	9	3	-4,6	3,8	4,0
Émis par les sociétés non financières de la zone euro	22	-2	1	-1	-21,9	-11,6	-11,8
Émis par les non-résidents de la zone euro	122	1	-2	-5	-1,3	-5,9	-8,6
Titres autres que des actions ⁵⁾	232	-5	-10	-9	-15,0	-12,2	-15,1
Émis par des véhicules financiers <i>ad hoc</i> de la zone euro	35	-2	0	-1	-37,9	-15,1	-23,3
Autres actifs titrisés ⁶⁾	89	-1	-2	0	-2,7	-3,0	-3,9
Émis par les administrations publiques de la zone euro	57	0	-1	0	-1,6	-2,1	-2,0
Émis par les sociétés non financières de la zone euro	21	1	-1	0	9,9	5,8	-2,2
Actions et autres titres de participation	36	-1	-5	0	-4,4	-18,7	-12,2
Émis par des véhicules financiers <i>ad hoc</i> de la zone euro ⁷⁾	26	0	-4	-1	-8,6	-21,3	-18,5
Autres actifs ⁸⁾	52	3	-15	-8	-9,3	-25,0	-30,6
Passif							
Prêts et dépôts reçus ⁹⁾	133	16	-1	0	26,5	32,2	24,6
des véhicules financiers <i>ad hoc</i> de la zone euro	40	18	1	-1	213,5	230,9	89,3
Titres de créance émis	1 845	24	-79	-49	-3,7	-4,5	-5,8
< ou = à 2 ans	83	6	-10	-5	-5,5	-13,9	-14,8
> à 2 ans	1 762	18	-69	-43	-3,6	-4,0	-5,4
Capitaux et réserves	36	-2	-4	-1	-11,2	-20,1	-16,9
Autres éléments de passif ¹⁰⁾	193	7	-8	-7	-1,7	-4,0	-6,5
Total	2 206	45	-92	-57	-2,4	-3,1	-4,7

Source : BCE

1) La titrisation implique généralement le transfert d'un actif ou d'un portefeuille homogène d'actifs à un véhicule financier *ad hoc*, ces actifs étant enregistrés à son bilan sous forme de prêts titrisés, de titres autres que des actions, ou d'autres actifs titrisés. Ou alors, le risque de crédit associé à un actif ou à un portefeuille d'actifs peut être transféré à un véhicule financier *ad hoc* par le biais de *swaps* de défaut, de garanties ou d'autres mécanismes. Dans ce cas, la garantie détenue par le véhicule financier *ad hoc* contre ces expositions prend généralement la forme d'un dépôt constitué auprès d'une IFM ou d'un investissement en titres autres que des actions. Les positions et les transactions entre véhicules financiers *ad hoc* sont présentées pour certaines rubriques, les structures de titrisation pouvant impliquer plusieurs de ces entités.

2) Les variations annuelles en pourcentage sont calculées sur la base des transactions.

3) Fonds prêtés par les véhicules financiers *ad hoc* aux emprunteurs, comprenant : (i) les dépôts effectués auprès des IFM ; (ii) les prêts accordés aux véhicules financiers *ad hoc* ; (iii) les créances liées à des prises en pension ou à des titres empruntés contre garanties en numéraire. Recouvre également la titrisation de titres non négociables adossés aux portefeuilles de prêts des IFM.

4) Prêts titrisés *via* des véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro conservés au bilan de l'IFM concernée (prêts qui n'ont pas été décomptabilisés). La décomptabilisation des prêts du bilan de l'IFM dépend de l'utilisation des règles comptables applicables.

5) Avoirs en titres de créance autres que des 'actions et autres titres de participation', négociables et généralement échangés sur les marchés secondaires. Les avoirs en titres émis par d'autres véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro recouvrent principalement les retitrisations, c'est-à-dire la titrisation de titres adossés à des actifs (ABS).

6) Actifs titrisés autres que les titres et les prêts, comme les créances commerciales et les créances sur l'administration fiscale.

7) Avoirs en parts de fonds de titrisation émis par les véhicules financiers *ad hoc* de la zone euro.

8) Inclut : (i) les produits dérivés financiers (options, garanties, contrats à terme, *swaps* de défaut) enregistrés au bilan en vertu de règles nationales ; (ii) les immobilisations ; et (iii) les intérêts courus sur les dépôts et les prêts, les titres autres que des actions et les loyers courus sur les immobilisations.

9) Inclut les montants dus aux créanciers par les véhicules financiers *ad hoc* et recouvrant : (i) les prêts accordés aux véhicules financiers *ad hoc* déclarants ; (ii) les titres de créance non négociables émis par les véhicules financiers *ad hoc* ; et (iii) les pensions.

10) Inclut : (i) s'il y a lieu, toute différence entre le montant nominal du principal de l'encours de prêts titrisés et la valeur de la transaction réglée par le véhicule financier *ad hoc* pour l'acquisition de ces prêts ; (ii) les engagements au titre des produits financiers dérivés (options, garanties, contrats à terme, *swaps* de défaut) enregistrés au bilan en vertu de règles nationales ; et (iii) les intérêts courus à payer sur les prêts et les dépôts et les autres montants à payer non liés à l'activité principale des véhicules financiers *ad hoc*.